

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

N° 770

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Di Filippo

-----

**ARTICLE 5 UNDECIES**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre du règlement européen sur la restauration de la nature, chaque Etat Membre de l'Union Européenne doit élaborer son programme national de restauration. Les travaux en cours incluent notamment des mesures concernant les cours d'eau

Ajouter une stratégie de préservation et de restauration des cours d'eau conduirait donc à une complexité administrative, sans plus-value pour les milieux aquatiques.